



2022.04129



Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche
Palais fédéral
3003 Berne



Date 5 octobre 2022

Procédure de consultation - Prorogation et modification de l'ordonnance sur le contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique (CTT économique domestique)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions pour votre invitation du 15 août 2022 relative à la procédure de consultation susmentionnée et vous faisons part ci-après de la prise de position du Gouvernement valaisan.

Le Conseil d'Etat valaisan a pris connaissance du projet de prorogation et de modification cité en titre et de son rapport explicatif.

Après un examen attentif de celui-ci, il constate avec satisfaction que la prorogation de ce contrat-type est jugée nécessaire. Il soutient sans réserve cette proposition au regard des résultats des observations réalisées au cours des années écoulées par notre Inspection cantonale de l'emploi dans ce secteur d'activité.

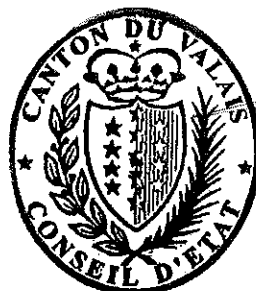
Le projet n'appelle pour le reste pas de remarque particulière de notre part et le Canton du Valais souscrit par conséquent à la prorogation et à la modification proposées.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Roberto Schmidt



Le chancelier

Philipp Spörri

Copie à : florence.robert@seco.admin.ch

